



Réf. : MD-108-2008
MR/JCP/08/07/50
☎ UNSA : 01 45 15 07 63
CGC : 01 48 24 77 32

Paris, le 9 juillet 2008

Communiqué de presse CGC – UNSA Quel avenir pour La Poste ?

Un article de presse du 5 juillet 2008 a mis sur le devant de la scène médiatique le dossier du changement de statut de La Poste et de l'ouverture possible de son capital.

En écho à cet article, La Poste a confirmé les réflexions menées par son équipe dirigeante en la matière, précisant qu'aucune décision n'était arrêtée à ce jour, ce qui rend prématuré tout a priori négatif sur les intentions de dirigeants qui auraient la volonté de passer en force sur un dossier aussi sensible que celui du changement de statut. En effet, une telle décision portant sur le statut actuel de l'entreprise ne peut être menée par la gouvernance sans contact avec l'Etat.

Il est permis de s'interroger sur les raisons profondes qui ont conduit l'informateur, à n'en pas douter très informé sur le dossier, à mettre sur la place publique une réflexion interne à La Poste, de surcroît inachevée, portant sur un sujet qu'il savait être brûlant.

La Poste serait-elle à son tour victime d'une manœuvre désormais bien huilée tendant à lancer une information « sonde » excessivement alarmante mais très vite atténuée par une pirouette politique la réduisant à un pis-aller acceptable par défaut ou alors, une nouvelle fois, La Poste n'aurait-elle pas oublié la pratique du dialogue social en ignorant d'avertir les Organisations Syndicales ?

Nous ne pouvons que mettre en garde celles et ceux qui, au gouvernement ou ailleurs, imaginent que les personnels et les syndicats responsables de La Poste ignorent les conséquences prévisibles de l'environnement concurrentiel sur le devenir de leur entreprise, car, dans cette hypothèse, elles seraient dans l'erreur et des réponses pourraient être apportées aux provocations qui mettraient en danger l'entreprise, ses personnels et les missions dont elle a légalement la charge.

Dans l'attente de l'ouverture officielle de la concertation sur le sujet prévue à l'automne 2008, l'UNSA et la CGC seront très attentives aux conditions dans lesquelles seront réaffirmées et confortées les missions de service public dans le contrat de service qui sera prochainement signé entre La Poste et l'Etat.

Elles demandent l'ouverture de deux chantiers qui leur semblent essentiels dans leur champ d'action :

- l'un sur les droits des personnels et, leur devenir.
- L'autre sur l'élaboration de clauses d'obligation portant sur les engagements qui seront définis dans le cadre du dialogue social.

Les deux organisations rappellent leur attachement à l'**unité** de l'entreprise et revendiquent son maintien en préalable à toutes discussions sur le changement de son statut.

COORDONNEES CORRESPONDANTS

Marc DUHEM – UNSA Postes – 06 86 86 19 55

Jean-Christophe PECHMAGRE – CGC Groupe La Poste – 06 26 90 21 58

UNSA – Postes – 114 avenue de Fontainebleau – 94270 LE KREMLIN BICETRE

CGC Groupe La Poste – 90 rue La Fayette – 75009 PARIS